



Syndicat National des Personnels de Direction de l'Éducation Nationale

La communication instantanée de notre organisation syndicale

Commission Consultative Paritaire Centrale de l'AEFE : pour qui sont donc les règles ?

CCPC 3 du 23 FÉVRIER 2023 – DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le directeur général, mesdames et messieurs les membres de la CCPC

Cette commission paritaire se tient pour la première fois sous son nouveau format et conformément à la circulaire 1325 du 14 décembre 2022, qui réaffirme sa compétence en matière de recrutement des personnels détachés sur des emplois d'encadrement.

C'est également la première fois que cette commission se tient après les élections professionnelles du 8 décembre dernier. Élections au cours desquelles le SNP DEN-UNSA a obtenu des résultats historiques avec plus de 76 % des voix et un taux de participation supérieur à 83 %. Signe fort, s'il en était besoin, de la place incontournable de notre organisation syndicale, et qui aurait dû nous conforter comme un acteur incontournable du dialogue social au sein de l'AEFE.

Ce résultat, s'il nous honore, nous oblige aussi à respecter la confiance placée en nous par de très nombreuses et nombreux chefs d'établissement, inspecteurs et inspectrices.

Malheureusement, alors que les services de la DRH ont, en concertation avec l'ensemble des organisations syndicales, établi des règles de gestion qui ont fait l'objet d'un dialogue riche et productif, nous ne pouvons que **déplorer que ces dernières soient contournées à la première occasion.**

En effet, nous ne pouvons cautionner des propositions de recrutement qui font fi du fait que certains collègues soient déjà en cours de détachement, enchaînent une 3ème mission, ou n'ont formulé qu'un seul vœu, voire même soient déjà en position de détachés dans le même pays que l'affectation qui leur est proposée aujourd'hui !

Alors que, globalement, ce recrutement est bien plus équilibré que ces dernières années, **certains arrangements entre « amis » ou décisions arbitraires ne peuvent être passés sous silence. Cette commission et notre participation à celle-ci ne peuvent se réduire à être une simple chambre d'enregistrement,** entérinant des décisions déjà prises, et ne respectant pas des règles établies en concertation et annoncées aux collègues lorsqu'ils nous contactent pour avoir des conseils.

Après débat entre nous, nous avons décidé de siéger ce jour afin de ne pas retarder le recrutement de nombreux collègues en attente du résultat depuis de longues semaines et nous validons la proposition concernant les IEN mais, **le quorum étant atteint, nous allons maintenant vous laisser et quitter cette commission en nous déconnectant.**

Nous vous remercions de votre écoute et vous informons que cette déclaration liminaire fera l'objet d'une très large diffusion auprès de nos collègues, mais aussi qu'une copie sera envoyée au Ministère.

Nous vous souhaitons, à toutes et tous, une excellente journée.

1. CCPC : Commission Consultative Paritaire Centrale au sein de l'AEFE. La CCPC 3 est la commission compétente pour les personnels de direction et d'inspection des établissements d'enseignement.

**Pour l'Exécutif Syndical National,
Les Commissaires paritaires du SNPDEN-UNSA.**

Cet email a été envoyé à joelle.jonneaux@snpden.net, [cliquez ici pour vous désabonner](#).